

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES

N°10/2017

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017

Date de convocation : L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du CGCT, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel LESERVOISIER, Maire.
11 octobre 2017

Date d'affichage :
11 octobre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : **18**
Présents : **17**
Votants : **18**

Présents : Daniel LESERVOISIER, Olivier QUESNOT, Didier COUILLARD, Nadège PONSARDIN, Bérengère JARDIN, Stéphane JACQUET, Jean-Claude BROCHARD, Maryvonne LECOQ, Daniel FESSARD, Odile CHAPIN, Christiane FAUDAIS (départ à 20h06), Philippe LECOQ, André ELISABETH, Florence HUONG, Gaël VEILLOT, Corinne BOUTEMY, Grégory YVETOT (arrivé à 19h14).

Absents excusés : Jean HASLEY donne pouvoir à Daniel LESERVOISIER, Christiane FAUDAIS donne pouvoir à Odile CHAPIN à partir de 20h06.

Secrétaire de séance : Bérengère JARDIN.

Ordre du jour :

- Décisions du Maire,
- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2017,
- Voirie communale : dénomination de la voie publique d'accès au nouveau groupe scolaire,
- Budget Commune :
 - Acceptation d'un devis pour la vérification des extincteurs,
 - Choix d'un devis pour le transfert COMEDEC,
 - Fixation des tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal 2018 - n°40,
- SDEC Energie :
 - Retrait de la commune déléguée de Guilberville,
 - Adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre,
- Engagement des travaux concernant l'aménagement d'une sente piétonne,
- Bilan de la saison du musée,
- Informations groupe scolaire,

Questions Diverses

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Budget Commune : Acceptation d'un avenant au marché de modification du P.L.U.,
- Patrimoine communal : Convention de mise à disposition de locaux pour les syndicats intercommunaux.

Monsieur JACQUET, Adjoint, demande à ce que soit ajouté, en information, un point sur la Communauté de communes, comme cela a été demandé en réunion préparatoire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2017.

Une correction est à apporter au point relatif à l'extension du réseau d'éclairage public de la Rue du Bois d'Orceau, page 3, il y avait 15 votants avec 15 pour et aucune abstention.

Monsieur JACQUET, Adjoint, souhaite que les points d'information concernant la Communauté de communes soient plus détaillés dans les comptes rendus, pour permettre l'information des personnes non présentes. Il explique également les raisons l'ayant conduit à voter (par le biais d'un pouvoir) contre la convention avec la Communauté de communes pour l'utilisation des anciens locaux scolaires à titre gratuit. Il estime que : « la Communauté de communes ne nous fait pas de cadeaux donc, nous n'avons pas de raisons de lui en faire ».

Après correction, le compte rendu est adopté à l'unanimité et signé.

Voirie Communale :

Dénomination de la voie publique d'accès au nouveau groupe scolaire

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de dénommer la nouvelle voie d'accès au groupe scolaire, reliant en sens unique le Square Gustave Flaubert à la Rue du Bois d'Orceau. Il propose : « Rue Jacques Prévert » en référence au nom du groupe scolaire.

Est également proposé « Rue des Ecoles » mais, dans le contexte actuel lié aux regroupements de communes, il se peut que ce nom soit déjà très largement utilisé dans d'autres communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la dénomination « Rue Jacques Prévert » pour la voie en sens unique reliant le Square Gustave Flaubert à la Rue du Bois d'Orceau ;
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste et du cadastre.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

19h14 : arrivée de Monsieur Grégory YVETOT.

Budget commune :

Acceptation d'un devis pour la vérification des extincteurs

Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'entreprise GTP GUERIN, en charge de la vérification des systèmes de sécurité incendie de la commune, d'un montant de 2 483.32 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise GTP GUERIN, d'un montant de 2 483.32 € T.T.C, pour la vérification des systèmes de sécurité incendie ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant ;
- Dit que la dépense sera imputée en fonctionnement, à l'article 6156 – Maintenance.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18		

Budget commune : Choix d'un devis pour le transfert COMEDEC

Monsieur le Maire indique que ce point est reporté dans l'attente de la réception des documents liés au PACS et à COMEDEC.

Budget commune : Fixation des tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal 2018 – n°40

Monsieur JACQUET, Adjoint, rappelle le prix des encarts publicitaires du bulletin municipal fixés par délibération du 18 octobre 2016 :

- 50 € le huitième de page ;
- 100 € le quart de page ;
- 200 € la demi-page ;
- 400 € la page complète ;
- 20 € l'encart 45 mm x 22 mm en 4^{ème} de couverture réservé uniquement aux commerçants et artisans de Tilly-sur-Seulles (gratuit pour les entreprises Tilloises qui ont pris un encart à l'intérieur du bulletin).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire les présents tarifs pour le bulletin municipal 2018.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18		

SDEC Energie : Retrait de la commune déléguée de Guilberville

Monsieur le Maire expose que la création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigni-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny-sur-Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC Energie.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC Energie a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC Energie.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18		

SDEC Energie :
Adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre

Monsieur le Maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC Energie a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC Energie.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18		

Engagement des travaux concernant l'aménagement d'une sente piétonne du bourg vers le Hameau de Montilly

La demande de subvention auprès du Conseil Départemental n'ayant pas reçu un avis favorable, les travaux d'aménagement de la sente piétonne ont été lancés auprès de l'entreprise MARTRAGNY, conformément au devis accepté par le Conseil Municipal en date du 17 mai 2017.

Les travaux vont bientôt être programmés par l'entreprise.

Monsieur YVETOT, Conseiller, demande si le fait de n'avoir pas suivi les recommandations du Département, en terme de sécurisation de la voie, entraîne une déresponsabilisation du département en cas d'accident sur cette voie départementale.

Monsieur le Maire pense que non et précise qu'il est préférable que les collégiens marchent sur une sente plutôt que sur le bord de la route, surtout en hiver car il fait nuit très tôt.

Madame BOUTEMY, Conseillère, demande s'il est possible de limiter la vitesse sur cette portion de voirie. Monsieur QUESNOT, Adjoint, va prendre contact avec les services du département pour voir les solutions envisageables ainsi que les responsabilités de chacun en cas d'accident.

Budget Commune :
Acceptation d'un avenant au marché de modification du P.L.U.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'accepter un avenant au marché concernant la modification du P.L.U., pour prolonger la durée de la mission d'intervention de 6 mois.

L'actualisation financière en découlant est de 84.33 € H.T. portant le marché restant à facturer à 2 705.83 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le présent avenant au marché de modification du P.L.U., conclu avec l'entreprise PLANIS, portant le reste à facturer à 2 705.83 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant ainsi que tout document nécessaire ;
- Dit que la dépense sera imputée en investissement, à l'article 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18		

Patrimoine communal : Convention de mise à disposition de locaux pour les syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de locaux au profit des 4 syndicats intercommunaux (Station d'épuration de Tilly/Fontenay, SIVOS, syndicat d'eau et syndicat de la Seulles).

Il précise qu'il s'agit de la mise à disposition de la salle informatique et de la bibliothèque de l'ancien groupe scolaire avec possibilité de récupération des locaux sous un préavis de deux mois. Monsieur QUESNOT, Adjoint, suggère que cette mise à disposition se fasse à titre gratuit avec prise en charge des travaux d'aménagement par les syndicats.

Monsieur JACQUET, Adjoint, s'interroge sur la mise à disposition gratuite des locaux pour les syndicats car à ce jour ils payent un loyer. Lors des discussions avec la Communauté de communes pour qu'ils viennent s'installer dans l'ancienne Trésorerie, la Communauté de communes s'était engagée à réaliser l'intégralité des travaux de réhabilitation. Monsieur JACQUET demande pourquoi les syndicats n'en feraient pas de même. Messieurs QUESNOT et BROCHARD ne sont pas d'accord pour que les syndicats supportent l'intégralité des travaux de réhabilitation car ils n'ont pas les moyens humains pour les faire. Ils seraient plutôt d'avis que les syndicats payent les matériaux et que les travaux soient réalisés par le personnel technique communal.

Un débat s'engage sur le financement et la réalisation des travaux. Il est décidé de reporter la question de la prise en charge des travaux, dans l'attente d'un entretien avec les syndicats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux au profit des 4 syndicats intercommunaux (Station d'épuration de Tilly/Fontenay, SIVOS, syndicat d'eau et syndicat de la Seulles) ;
- Dit que cette mise à disposition se fera à titre gratuit avec possibilité de récupérer les locaux sous réserve d'un préavis de deux mois.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	14	2	2

INFORMATIONS DIVERSES

Sécurisation de la Rue d'Audrieu et de la Rue de la Varende

Une réunion va être organisée prochainement avec les riverains de la Rue d'Audrieu et de la Rue de la Varende pour une réflexion sur la sécurisation de ces voies.

Bilan de la saison du musée

Monsieur JACQUET, Adjoint, explique que le musée a ouvert ses portes du 1^{er} mai au 1^{er} octobre et a réalisé 1 236 entrées. Il précise qu'il y a eu plus de groupes et que le public accueilli se répartit entre 60 % de français et 40 % d'étrangers. Cette année a vu la disparition de plusieurs vétérans.

Les festivités du 75^{ème} anniversaire sont en cours de préparation.

Groupe scolaire intercommunal

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours au groupe scolaire :

- Entreprise EIFFAGE : travaux de mise en chauffage et réalisation de tests durant la période des vacances scolaires, pour mise en chauffage dès à la rentrée.
- Entreprise AEV 2000 : intervention sur les espaces verts de la rue du bois d'Orceau cette semaine.
- Entreprise JONES : pose du mobilier rue du bois d'Orceau cette semaine.

Autres points concernant le groupe scolaire :

- Concernant le problème de places de parking, suite au conseil d'école, les parents délégués ont indiqué qu'il n'y a pas de problème si les gens se répartissent jusqu'à la Rue du Bois d'Orceau, ce qui suppose de marcher un peu.
- Un passage piéton sera ajouté à proximité du rond-point de la salle omnisport.
- Les enseignants sont très satisfaits de l'isolation phonique des classes.
- A partir de la rentrée des vacances de la Toussaint, il sera mis en place deux services à la cantine pour remédier au problème de bruit.
- La boîte aux lettres de l'APER sera installée par La Poste, en collaboration avec l'équipe technique de la Communauté de Communes.

20h06 : Départ de Madame Christiane FAUDAIS qui donne pouvoir à Madame Odile CHAPIN.

Monsieur JACQUET demande des explications sur les problèmes rencontrés par les salariés des écoles par rapport à leur rémunération. Monsieur le Maire explique que les modifications sont conformes aux lois en vigueur et renvoie vers les services intercommunaux pour plus d'explications.

Madame BOUTEMY, Conseillère, demande s'il existe un CHSCT et s'il a été saisi. Monsieur le Maire indique qu'il ne pense pas et renvoie vers les services intercommunaux pour cette question.

Félicitations

Le Conseil Municipal félicite Monsieur Jimmy VERRIER qui est champion de France 2017 en auto-cross buggy cup, ainsi que son papa qui est son mécanicien.

Le Conseil Municipal félicite Madame Laura PRENVEILLE qui a obtenu la médaille d'argent dans la discipline CCE catégorie 2 jeune senior lors des championnats de France d'équitation 2017.

Commission communication

Monsieur JACQUET, Adjoint, informe qu'il démissionne de la présidence de la commission communication. Ses raisons portent sur une remise en cause permanente des décisions de la commission par rapport à l'Echo de Tilly et au panneau d'information, des polémiques et une orientation de la communication qui ne lui convient plus car pouvant s'apparenter à de la propagande.

Mesdames JARDIN et LECOQ informent qu'elles démissionnent également de la commission. Madame CHAPIN s'inquiète de pouvoir mener à bien sa mission avec le peu de membres restants.

La commission communication est donc dissoute. Une nouvelle commission sera recréée lors du prochain conseil municipal.

Démission d'un membre du Conseil Municipal

Monsieur YVETOT, Conseiller, informe qu'il démissionne de sa fonction de Conseiller Municipal et de toutes les fonctions qui y sont attachées. Il explique qu'il souhaite s'investir dans l'APER (Association des Parents d'Elèves) dont il vient récemment d'être élu président. Il précise également que le fonctionnement du Conseil Municipal ne lui convient plus.

Circuit médiéval

Monsieur JACQUET, Adjoint, souhaite que le projet de circuit médiéval soit inscrit à l'ordre du jour de la commission tourisme de la Communauté de communes. Il demande à Monsieur le Maire de faire un courrier à la Communauté de communes pour appuyer la réalisation de ce projet.

A la suite des débats, Monsieur le Maire demande si d'autres membres du conseil souhaitent prendre la parole.

Madame VEILLOT, Conseillère, s'adresse à Monsieur JACQUET pour lui demander de travailler la forme de ses discours afin d'avoir à l'avenir un mode d'intervention plus apaisé car ses débats sont un peu accusateurs et agressifs.

Monsieur le Maire regrette que l'orientation de certains débats soit en dehors des attributions du Conseil Municipal de Tilly-sur-Seulles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire
Daniel LESERVOISIER

AFFICHAGE LE 02/11/2017